

## Conjoint collaborateur non rémunéré

Par sanphil, le 05/07/2013 à 18:48

marié en 1972 j'ai travaillé pendant 13 ans sans salaires dans le commerce de mon mari que dit la loi pour la retraite

Par P.M., le 06/07/2013 à 11:36

Bonjour tout d'abord,

Le mieus serait déjà de vous rapprocher de <u>l'Assurance Retraite</u>...